|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.8** | **Document C21/78-F** |
| **24 mai 2021** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| Contribution de l'indeAMNT-20: SCÉNARIOS POSSIBLES suite au COVID-19 ET RECOMMANDATIONS |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par la **République de l'Inde**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution de l'Inde

AMNT-20: SCÉNARIOS POSSIBLES suite au COVID-19 ET RECOMMANDATIONS

|  |
| --- |
| RésuméIl se peut que les incertitudes entourant le COVID-19 aient des incidences sur la tenue de l'AMNT-20, prévue du 1er au 9 mars 2022. On trouvera dans le présent document deux scénarios possibles concernant la tenue de l'AMNT-20 ainsi que des recommandations sur la marche à suivre.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*C21/24*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0024/en) |

[**1 Introduction** 3](#_Toc72851384)

[**2 Objectifs** 3](#_Toc72851385)

[**3 Scénarios** 3](#_Toc72851386)

[**3.1 Scénario – 1: Organiser l'AMNT-20 comme prévu à Hyderabad (Inde)** 3](#_Toc72851387)

[**3.2 Scénario – 2: Tenir l'AMNT-20 à Genève aux mêmes dates (solution de repli)** 4](#_Toc72851388)

[**4 Recommandations – Marche à suivre (Proposition)** 4](#_Toc72851389)

# 1 Introduction

Il est prévu que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20) se tienne du 1er au 9 mars 2022 à Hyderabad (Inde). Les résultats de l'AMNT-20 dépendent dans une large mesure de la participation active des États Membres ainsi que de la présence physique d'un assez grand nombre de délégués. La pandémie actuelle de COVID-19 est source de nombreuses incertitudes dans le monde entier. Malgré les efforts déployés et les mesures d'atténuation prises par l'Inde et d'autres États Membres, il a été nécessaire, en raison du COVID-19, d'imposer des restrictions de voyage et de limiter les contacts physiques entre les personnes. Compte tenu de ces incertitudes liées à la santé et aux déplacements, il se peut que des États Membres ne soient pas en mesure de se rendre physiquement en Inde et de prendre une part active aux débats de l'AMNT-20. Le risque que la participation soit faible n'est pas de nature à favoriser le bon déroulement de l'AMNT-20. Afin de garantir le succès de l'Assemblée, deux solutions possibles sont envisagées dans la présente contribution.

# 2 Objectifs

• Évaluer les avantages et inconvénients des scénarios possibles.

• Proposer des recommandations et une marche à suivre concernant la tenue de l'AMNT-20.

# 3 Scénarios

On trouvera dans la présente section une analyse de deux scénarios possibles pour l'AMNT-20, ainsi que de leurs avantages et inconvénients, pour examen par le Conseil de l'UIT.

## 3.1 Scénario – 1: Organiser l'AMNT-20 comme prévu à Hyderabad (Inde)

I Avantages

• Les membres ont manifesté une préférence marquée pour une manifestation physique.

• Les dates et le lieu ont déjà été fixés par les membres de l'UIT, les travaux préparatoires ont commencé et l'Inde est prête à accueillir une AMNT physique.

• L'organisation d'une conférence sur place permet d'avoir un ordre du jour bien conçu, en ce sens qu'il est possible d'obtenir de meilleurs résultats grâce aux fréquentes interactions formelles et informelles entre les participants, conformément à l'esprit de ces grandes conférences.

• Possibilités de visites du patrimoine culturel et des sites historiques et de participation à des manifestations sociales, des programmes culturels ainsi que des activités de mise en relation etc.

II Inconvénients

• Il se peut que le COVID-19 continue de sévir pendant et après l'AMNT-20, malgré la campagne de vaccination et d'autres mesures prises par l'Inde et d'autres États Membres. En raison de la pandémie, la participation risque d'être nettement plus faible que celle qui était prévue.

• La mise en œuvre de règles de distanciation sociale aurait des conséquences logistiques, notamment sur la capacité du lieu, l'hébergement et les transports. En raison de diverses restrictions, les participants ne pourraient pas tirer pleinement parti de leur rencontre avec l'Inde.

## 3.2 Scénario – 2: Tenir l'AMNT-20 à Genève aux mêmes dates (solution de repli)

I Avantages

• Les avantages décrits au § 3.1.1 s'appliqueront.

• Au cas où les participants des États Membres ne seraient pas en mesure d'être présents physiquement à l'AMNT-20, les membres du personnel diplomatique des États Membres concernés présents à Genève pourraient participer au processus décisionnel, avec l'appui technique offert par les États Membres via la participation à distance.

• Il n'y aurait pas lieu de changer les dates de la manifestation, dans la mesure où celle-ci pourrait être organisée au Centre international de conférences de Genève (CICG), ce Centre disposant d'infrastructures adéquates et aisément accessibles.

• Il ne serait pas nécessaire que le personnel d'appui de l'UIT, les interprètes et d'autres intervenants se déplacent en dehors de Genève.

II Inconvénients

• Le nombre de cas de COVID-19 pourrait augmenter en Suisse, malgré la campagne de vaccination. Les autorités locales de Genève pourraient limiter le nombre de participants à la manifestation, ou imposer des mesures strictes de quarantaine en fonction de l'évolution de la situation.

• Des mesures de distanciation sociale devraient être mises en œuvre, conformément aux normes de l'ONU et aux normes suisses.

# 4 Recommandations – Marche à suivre (Proposition)

• Il est recommandé de tenir l'Assemblée comme prévu initialement, c'est-à-dire du 1er au 9 mars 2022 à Hyderabad (Inde) (Scénario 1).

• Six mois avant la tenue de l'Assemblée (c'est-à-dire avant septembre 2021), la situation sera réexaminée par l'Inde et le secrétariat de l'UIT et, si les circonstances ne sont pas favorables à l'organisation de l'AMNT-20 en Inde, l'Assemblée pourra se tenir à Genève – lieu par défaut des Conférences et Assemblées de l'UIT – aux mêmes dates (solution de repli – Scénario 2) et l'Inde pourra accueillir l'AMNT lors du prochain cycle, c'est-à-dire en 2024.

• Les participants à la Consultation virtuelle des Conseillers VCC sont invités à approuver ce plan d'action.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_